

PROCLAMATION.

ATTENDU que le treizième jour du mois de Septembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-cinquième jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Toronto*: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Toronto*, Jeudi, le quatrième jour du mois de Décembre prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*. Témoïn, Notre fidèle et bien-aimé Sir *Edmund Walker Head*, Baronnet, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef, dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'*Isle du Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Toronto*, dans Notre dite Province, ce vingt-quatrième jour d'Octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-six, et de Notre Règne la vingtième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTER, G. C.

Province du }
Canada.

EDMUND HEAD.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi; Etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Toronto*, le quatrième jour du mois de Décembre courant, et à chacun de vous.

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au quatrième jour du mois de Décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Toronto*: Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de *Toronto*, Mardi, le treizième jour du mois de Janvier prochain, pour prendre en